

Essonne

N° 387

Journal



**District de l'Essonne
de Football**

Infos clubs (p. 1 à 7)

Procès Verbaux (p. 8 à 10)



Les Séniors lancent la saison 2018-2019

Ce week-end, les équipes Séniors jouent la 1ère journée de leur championnat et lance la saison 2018-2019 dans l'Essonne.



**FRANK CHRISTIAN
SPORTS**

FUTSAL



Saison 2018-2019

Critérium

U13

Rassemblements

U7-U9 & U11

Plus d'infos : essonne.fff.fr / 01.60.84.93.23

La refonte des Championnats de jeunes

Lors de sa réunion plénière du 25 Juin 2018, le Comité de Direction de la Ligue a :

- Pris acte de la décision de l'Assemblée Fédérale du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes (cf. sur le site Internet de la F.F.F. pour prendre connaissance des textes votés lors de cette Assemblée), et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le nouveau Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes prévoyant que ce sont les clubs issus des Championnats Régionaux U16 et U18 qui accèdent respectivement au Championnat National U17 et Championnat National U19,

- Décidé qu'à l'issue de la saison 2018/2019, les Championnats Régionaux de Jeunes seraient modifiés comme suit :

- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U19 devient le Championnat U18
- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U17 devient le Championnat U16
- * Au niveau régional et départemental : Le Championnat U15 devient le Championnat U14
- * Au niveau régional : le Championnat U16 devient le Championnat U17
- * Au niveau régional : le Championnat U14 devient le Championnat U15

Cliquez **ICI** pour de plus amples précisions (structure des Championnats, accessions/relégations, etc.) sur la réforme des Championnats de jeunes adoptée par le Comité de Direction de la Ligue.

Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

Formation FMI recyclage le 07/09

Afin d'aider les dirigeants à l'utilisation de la FMI, le District organise une formation le Vendredi 07 septembre 2018.

Rendez-vous à 19h15 au District de l'Essonne.

Imprimez [la fiche d'inscription](#) et la retourner à secretariat@essonne.fff.fr

Arbitres et 1ère journée championnat Séniors

Reprise du Championnat pour les Seniors D1, D2, D3 et D4, ce dimanche 2 septembre 2018.

Malheureusement, pour cette première journée de championnat, beaucoup d'arbitres sont indisponibles. Le championnat sera couvert par des officiels, comme suit :

D1 : 1 arbitre de Centre, 1 arbitre assistant 1 et 1 arbitre assistant 2.

D2 : 1 arbitre de Centre et 1 arbitre assistant 1.

D3 : 1 arbitre de Centre.

D4 : Il n'y aura pas d'arbitres.

Bonne reprise.

ARBITRAGE : Les formations 2018-2019

Retrouvez les dates des 3 sessions de formation initiale à l'arbitrage prévue pour la saison 2018-2019 :

Nouveauté cette saison : les bons de formations arbitres à télécharger dans :

<https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

Ces bons sont à envoyer avec le dossier d'inscription.

1ère session ([fiche d'inscription et planning](#))

Samedi 22 septembre 2018

Dimanche 23 septembre 2018

Dimanche 30 septembre 2018

Samedi 6 octobre 2018

2ème session (inscription à venir)

Samedi 10 novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Dimanche 18 novembre 2018

Samedi 24 novembre 2018

3ème session (inscription à venir)

Samedi 19 janvier 2019

Dimanche 20 janvier 2019

Dimanche 27 janvier 2019

Samedi 2 février 2019

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs

Comme la saison précédente et par souci d'aide aux clubs, la Ligue de Paris Ile de France a édité et envoyé les bordereaux de demande de licences papiers aux clubs.

Toutefois, dès son ouverture, les clubs pourront de nouveau utiliser le service de dématérialisation des demandes de licences. Le périmètre reste identique à celui de la saison 2017/2018 à savoir les renouvellements et nouvelles demandes des joueurs amateurs et dirigeants.

Afin de vous aider dans cette démarche, le District de l'Essonne met sur son site le guide [« Dématérialisation des demande de licences Saison 2018/2019 »](#).

Demandes de licence 2018/2019 : mise à jour des photos

Conformément aux dispositions de l'article 2 bis du Guide de procédure pour la délivrance des licences (Annexe 1 aux Règlements Généraux de la F.F.F.), les photographies doivent être impérativement renouvelées :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs ;
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Afin de vous permettre de gagner du temps dans le traitement de vos demandes de licences 2018/2019, vous pourrez, à compter du **1er Mai 2018**, mettre à jour les photos dont la durée de validité est à échéance du 1er Juin 2018, étant précisé que sur la liste de vos licenciés figurant dans FOOTCLUBS (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

Expiration des mots de passe Footclubs – FMI

Les mots de passe Footclubs des utilisateurs ayant un accès F.M.I. sont arrivés automatiquement à expiration le 30 juin 2018.

Les utilisateurs des F.M.I. sont donc invités à modifier leur mot de passe à partir du 1er juillet 2018.

2 possibilités pour changer son mot de passe :

Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>

En utilisant la rubrique « Mot de passe expiré ou oublié »

Via Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

En utilisant la fonctionnalité “Mot de passe oublié” sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l’application F.M.I. (ni sur tablette ni sur internet)

Cette procédure sera à renouvelée début JANVIER 2019.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette information à vos utilisateurs.

Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 en ligne

A l’instar des saisons précédentes, l’impression des bordereaux de demande de licence a été reconduite pour la saison 2018/2019 ; ainsi, le Correspondant du Club recevra à compter de la fin de la semaine 22 :

- . Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 au format papier : pré remplis pour les Renouvellements, et vierges pour les nouvelles licences et/ou les changements de club,
- . Des questionnaires de santé,
- . Les documents d’informations relatifs à l’assurance licence 2018/2019.

Dans l’attente de la réception de ces documents, vous pouvez télécharger :

- . **Formulaire de demande de licence Joueur/Dirigeant 2018/2019**
- . **Questionnaire de santé**
- . **Formulaire de demande de licence Educateur 2018/2019**
- . **Formulaire de demande de licence Arbitre 2018/2019**

Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers des dernières divisions U15/U17/U19 paraîtront le 20 septembre pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre ; les derniers engagements seront pris en compte jusqu'au 17 septembre ainsi que les désengagements (gratuits jusqu'à cette date).

- Suivi des compétitions
- Commission Départementale des Statuts et Règlements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme FORBIN,
MM. BEAUJOUAN, BRUNIER, EYL, LE BOULC'H, LE PRU-
NENEC, MOZGALA, RAMACKERS
Excusés : Mme IZARD, MM. BEZIA

PV du 28 aout 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire

est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de l'Agglomération de Cœur d'Essonne

Les stades : Faillu, Orangerie, Cornu et Babin seront fermés les jours fériés.

Courrier de la Mairie de CERNY

Le complexe sportif Jean-Ségalarde sera fermé du jeudi 23 août au dimanche 30 septembre 2018 inclus.

COUPES

Séniors District : à jouer le dimanche 16 septembre 2018 à 15h00

Exempt : Longjumeau.

Séniors Essonne : à jouer le dimanche 16 septembre 2018 à 15h00

CALENDRIERS

Les calendriers des dernières divisions U15/U17/U19 paraîtront le 20 septembre 2018 pour débiter la compétition les 29/30 septembre ; les derniers engagements seront pris en compte jusqu'au 17 septembre 2018 ainsi que les désengagements (gratuits jusqu'à cette date).

Seniors

Engagement transmis par la Ligue de Paris pour l'équipe de Saintry.
La Commission engage cette équipe en D5/A.
Cette équipe est engagée en Coupe.

Courriel de Saint Vrain demandant l'engagement d'une deuxième équipe en Seniors.
La Commission engage cette équipe en D5/A.
Cette équipe est engagée en Coupe.

Courriel de Villabé demandant l'engagement d'une troisième équipe en Seniors.
La Commission engage cette équipe en D5/C.
CDM
Engagement transmis par la Ligue de Paris pour l'équipe de Saintry.
La Commission engage cette équipe en D2/B.
Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne CDM.

U19

Courriel d'Etampes nous informant du désengagement de leur équipe U19 en coupe.

Vétérans

Courriel d'Aigle Fertoise nous informant du désengagement de leur équipe Vétérans en coupe.

Courriel de Juvisy ES nous informant du désengagement de leur équipe Vétérans en D4.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

+45 ans

Courriel de Juvisy ES demandant l'engagement d'une équipe en +45.
La Commission engage cette équipe en Poule E.
Cette équipe est engagée en Coupe.

+55 ans

Courriel d'Itteville demandant l'engagement d'une équipe + 55 ans.
La Commission intègre cette équipe au criterium +55 ans.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15

Dream Team Massy Academy
Les rencontres à domicile de l'équipe U15 évoluant en D3/C auront lieu à 13 h été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Epinay Sur Orge

Les rencontres à domicile des équipes U15 évoluant en D2/B et D3/C auront lieu à 14 h 30 été comme hiver sur le terrain en herbe.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Vigneux

Les rencontres à domicile des équipes U15 évoluant en D2/B et D3/A auront lieu à 16 h 30 été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

U17

Epinay Sur Orge
Les rencontres à domicile de l'équipe U17 évoluant en D3/B auront lieu à 12 h 30 sur le terrain synthétique.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

U19

Epinay Sur Orge
Les rencontres à domicile de l'équipe U19 évoluant en D2/A auront lieu à 12 h 30 sur le terrain synthétique.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclub

Savigny / VYC * D1
Longjumeau Fc / Tremplin Foot * D2/A
Accord de la Commission.

Match n° 20577678 du 2 septembre 2018

Bretigny / Grigny * D1

Demande de Bretigny par mail et via Footclub pour jouer à 12 h 15 en baisser de rideau du match U17 Nationaux.
Accord de la Commission.

Match n° 20578346 du 9 septembre 2018

Itteville / Saint Vrain * D4/A

Demande d'Itteville pour inverser la rencontre compte tenu de fermeture du Stade Jean Segalard.
Refus de Saint Vrain.
Le match est reporté à une date ultérieure.

